

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 25 mars 2013
Séance du 14 mars 2013

2 Budget Principal - affectation des résultats 2012

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. CABARET

Pouvoir à :

Mme CAPON

M GRIMBERT

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

M. MACHU

Pouvoir à :

Mme FÉVRIER

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS,

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

L'instruction M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

« - l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;
- le solde disponible peut être inscrit : soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement. »

Ainsi, bien que la section d'investissement, restes à réaliser compris, présente un excédent de financement, il est néanmoins proposé d'affecter une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement afin de financer en partie les projets d'investissement 2013.

Le résultat excédentaire 2012 de la section de fonctionnement s'élevant à 3 641 856,24 €, il est proposé d'affecter 3 066 856,24 € au 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) et de reporter le solde en recettes de fonctionnement, soit 575 000 €.

Ainsi, les crédits de reprise de résultat dans le budget primitif 2013 seraient les suivants

- D-001 : 4 835 660,00 €
- R-1068 : 3 066 856,24 €
- R-002 : 575 000,00 €

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal,
 Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-29 et L2311-5,
 Vu l'instruction M14,
 Vu les orientations présentées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire en date du 4 février 2013,
 Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 14 mars 2013,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 10

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver l'affectation des résultats 2012 au budget primitif 2013 comme suit :

- D-001 : 4 835 660,00 €
- R-1068 : 3 066 856,24 €
- R-002 : 575 000,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 28 MARS 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis le 02 AVR. 2013
 Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 2/04/13
 et publication ou notification le... 25/03/13
 CREIL, le... 2/04/13


 Maire de Creil
 Conseiller général de l'Oise


LE MAIRE
 Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services
 Philippe Raluy

